



24 avril 2023

Question écrite

Végétalisation des toitures : un moyen de lutte contre le réchauffement et un atout pour la biodiversité en milieu bâti

De plus en plus de collectivités publiques s'intéressent à la végétalisation des toitures des bâtiments sis sur leur territoire. Leurs avantages sont nombreux et reconnus, les principaux étant :

- L'isolation thermique : maintien d'une température confortable à l'intérieur des bâtiments en réduisant les variations de température entre l'extérieur et l'intérieur ;
- La réduction de la pollution : les plantes absorbent les gaz nocifs et les particules fines présents dans l'air ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau : les toitures végétalisées retiennent l'eau de pluie et la filtrent, ce qui réduit les risques d'inondation et améliore la qualité de l'eau ;
- La réduction de l'effet des îlots de chaleur : réduction de la chaleur émise par les bâtiments ;
- L'augmentation de la biodiversité en milieu bâti : les toitures végétalisées offrent un habitat pour de nombreuses espèces de plantes et d'animaux ;
- La réduction de la consommation d'énergie : réduction des besoins en climatisation en été et en chauffage en hiver ;
- L'amélioration de la qualité de vie : un espace vert supplémentaire en milieu urbain, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie des habitants.

Au vu de la situation actuelle et de la nécessité plus importante que jamais d'épargner l'énergie et de protéger le climat, cette stratégie – demandeuse de très peu d'entretien et qui verdit et augmente la biodiversité – a fait ses preuves au travers de nombreuses études. Ces dernières démontrent par ailleurs que toits végétalisés et panneaux photovoltaïques sont complémentaires : dans des conditions adéquates, il est prouvé que la présence de végétaux améliore leur efficacité et que les panneaux favorisent la végétation.

La commune de Delémont, qui a récemment obtenu le label VILLEVERTE SUISSE, stipule à l'article 72, al. 2, de son Règlement communal sur les constructions (RCC) que « D'une manière générale, la végétalisation des toitures qui s'y prêtent est encouragée, sous réserve de la présence d'installations techniques ».

Au vu de ces considérations :

- La commune de Delémont entend-elle systématiser la végétalisation des toitures qui s'y prêtent sur le territoire communal, notamment lors des projets concernant de nouvelles constructions ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
- Est-ce déjà le cas avec les projets de construction récents, en cours ou à venir ?
- Combien de toitures sont-elles concernées par une végétalisation potentielle sur le territoire communal ?
- La commune de Delémont entend-elle informer les propriétaires concerné.es du potentiel de végétalisation de leur toiture et, le cas échéant, les accompagner dans leurs démarches ?

Pour l'Alternative de Gauche,
Céline Robert-Charrue-Linder